Mode d'emploi du site de l'Assainissement et de la protection des Sols.

Contrats de valorisation d'effluents d'élevage et contrats de pâturage.

MOUVEMENTS D'EFFLUENTS D'ELEVAGE- NOTIFICATIONS


Wallonie
SPW

Contrat d'épandage de fertilisants organiques

Référence du contrat :

Entre d'une part, le cédant	Et d'autre part, le preneur
Exploitation agricole	Exploitation agricole
Cédant :	Preneur :
N° de Producteur :	N° de Producteur :
N° de TVA :	N° de TVA :
N° BCE :	N° BCE :
Adresse :	Adresse :
Localité :	Localité :
CP :	CP :
Tél :	Tél :

Quantités de fertilisants organiques à transférer

Le contrat porte sur les quantités estimées suivantes :
kilo(s) d'azote, correspondant à tonne(s) de (code :
kilo(s) d'azote, correspondant à tonne(s) de (code :
Soit un total de kilos d'azote cédés sous forme de fertilisants organiques.

Période de validité

Le présent contrat prend cours à la date du
Et est conclu pour une durée de 1 an(s).

Signature des contractants

Le preneur et le cédant s'engagent à respecter les conditions générales relatives aux contrats d'épandage définies par l'arrêté ministériel fixant les modalités de mise en œuvre et de contrôle des contrats d'épandage et des documents de suivi.

Fait en 2 exemplaires à .... le ....

Le Cédant	Le Preneur



Centre d'action Nord
Chaussée de Namur, 47
5030 Gembloux
081/62.73.13
nord@nitrawal.be

Centre d'action Sud
Rue de Namur, 12
5600 Philippeville
071/68.55.53
sud@nitrawal.be

Centre d'action Ouest
Rue du Progrès, 39
7503 Froyennes
069/67.15.51
ouest@nitrawal.be

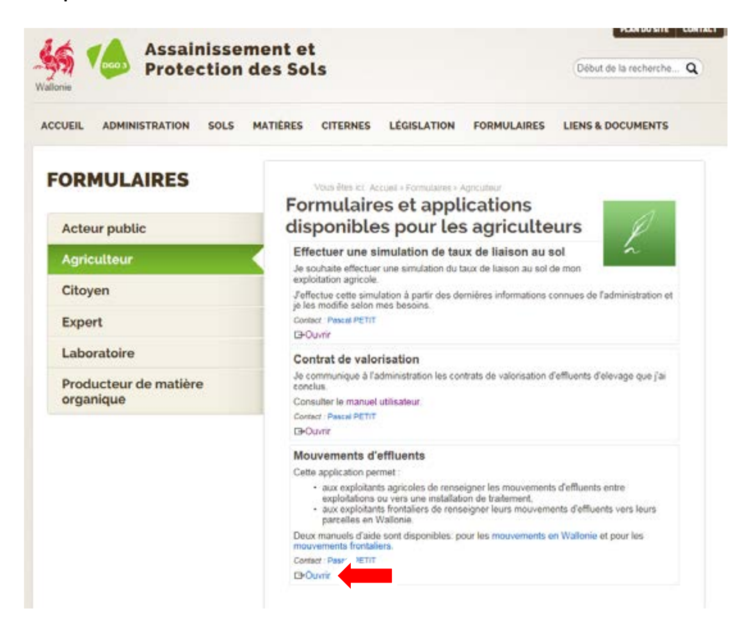
Centre d'action Est
Chaussée de Liège, 39
4500 Huy
085/84.58.57
est@nitrawal.be

Mouvement d'effluents d'élevage

Les pré-notifications

Pré-notification : Le document papier ou informatique permettant de prévenir avant un épandage. Par voie informatique, il doit être réalisé et envoyé à l'administration préalablement au transfert.

Cliquez sur **« Ouvrir »** dans le cadre **« Mouvements d'effluents ».**



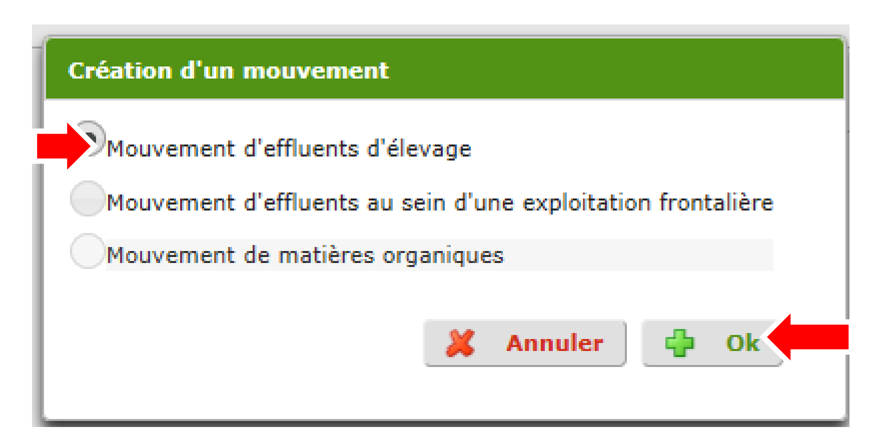
Identifiez-vous avec votre login et votre mot de passe, puis cliquez sur **« SE CONNECTER ».**

Sur la nouvelle page, cliquez sur **« Rechercher »,** tous les mouvements encodés précédemment s'affichent. Vous pouvez faire des recherches en fonction des différents critères.

Pour encoder un nouveau mouvement (pré-notification), cliquez sur **« Nouveau ».**



Une fenêtre s'affiche. Elle offre trois choix :



« Mouvement d'effluent d'élevage » : permet d'encoder le mouvement issu d'un contrat de valorisation d'effluent engagé avec une autre partie.

« Mouvement d'effluent au sein d'une exploitation frontalière » : concerne comme son nom l'indique, les exploitations situées hors frontières Wallonnes mais qui exploitent des terres en Wallonie et y épandent leurs effluents, ou inversement.

« Mouvement de matière organique » : concerne les mouvements de matières organiques issues d'installations de traitement (biométhanisation, compostage…) ou d'industries, qui seront épandues sur les champs sur base de certificats d'utilisation. Cette option sera exclusivement utilisée par les producteurs de matières organiques.

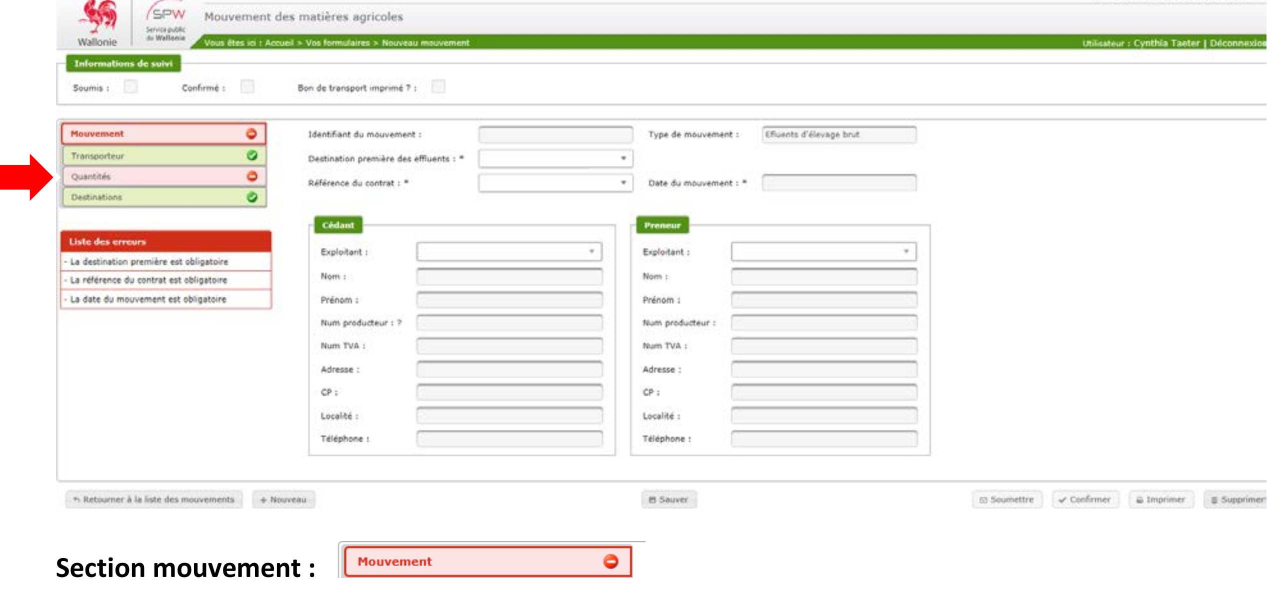
L'explication ci-dessous détaille la manière de créer un mouvement d'effluent d'élevage.

Cliquez sur **« Mouvement d'effluents d'élevage »** puis sur **« OK ».**

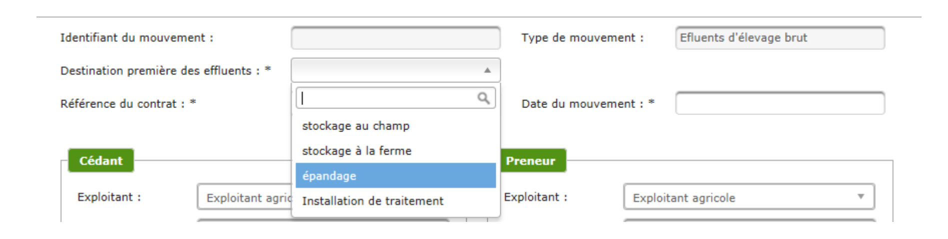
La page de mouvement s'ouvre, il faut compléter chaque section du menu situé à gauche.

 Ce logo indique que la section n'est pas complète.

 Ce logo indique que la section est complète.

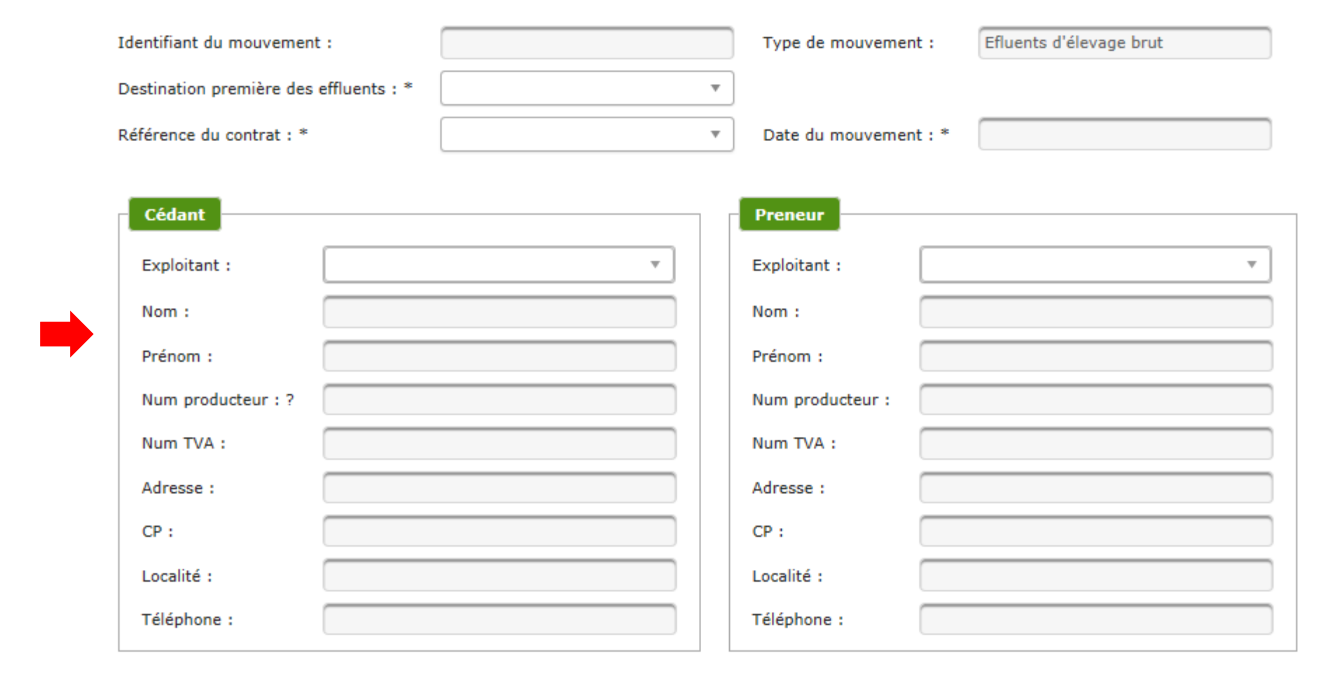


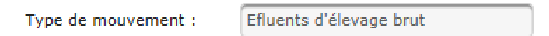
Section mouvement :



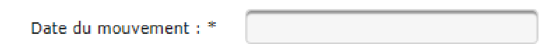
Sélectionnez la destination première des effluents :

Sélectionnez ensuite la **« Référence du contrat ».**
En cliquant sur la case un menu se déroule avec différents n° de référence de contrat. Lorsque vous cliquez sur un des numéros, les données du cédant et du preneur se complètent automatiquement en fonction du contrat choisi.





Cette case se complète automatiquement en fonction du n° de contrat choisi.



Complétez ici la date prévue pour le transfert. Cette date doit être incluse dans la période de validité du contrat. Elle peut être la date du jour ou une date à venir.

Section transporteur : Transporteur

Complétez les coordonnées demandées. Les informations liées à cette section sont facultatives et sont donc toujours validées.

Section quantités : Quantités

Type d'effluent : * Lisier de bovins (Valeur d'analyse : 4.4)

Valeur d'analyse : 4,400 kg d'N / T

Quantité annoncée : * 114,00 tonnes Quantité confirmée : tonnes

Quantité annoncée : * 500,00 kg d'N Quantité confirmée : kg d'N

Nombre de transports sur la journée : *

Le type d'effluent proposé est celui défini dans le contrat. Un choix ne peut être réalisé que lorsque le contrat contient deux types d'effluent.

Complétez la quantité annoncée.

En tonne : quantité envisagée le jour du transport en tonne de matière.
En kg d'azote : Quantité envisagée le jour du transport en kg d'azote.

Les cases « *quantité confirmée* » sont grisées et donc inaccessibles au moment de l'annonce. Elles pourront être complétées dans les 15 jours suivants la date du mouvement. Lorsque le mouvement est soumis (pré-notifié), la confirmation ne pourra s'effectuer que dans les deux heures suivant la soumission et l'impression du document de mouvement.

Remarques:

- les quantités annoncées par défaut correspondent à la différence entre les quantités envisagées dans le contrat et les quantités déjà transportées **et** confirmées (post-notifiées) (les mouvements qui ne sont pas encore confirmés ne sont pas déduits de la valeur du contrat) ;

- L'annonce d'un tonnage modifie automatiquement l'annonce des quantités d'azote cédées et inversement.



ATTENTION : Les quantités non confirmées dans les délais (15 jours) ne seront pas comptabilisées pour le prochain calcul de taux de liaison conformément à l’article 211 §§5 et 6 du PGDA. *Art. R.211.*

*§ 5. […] Le document de suivi […] est complété après le transfert afin d’indiquer les quantités de fertilisant organique effectivement transférées. Le document de suivi complété est transmis par voie électronique ou par télécopie au plus tard **le quinzième jour** qui suit celui du transport.*

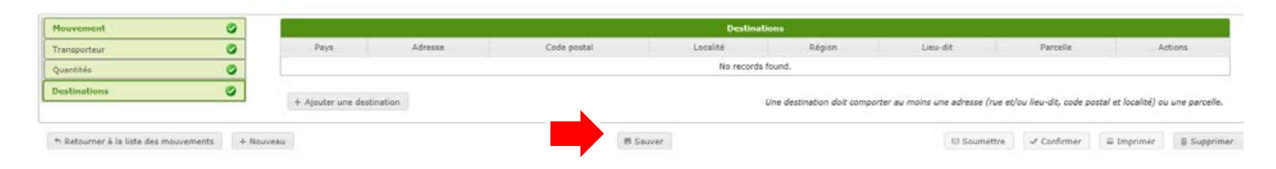
§ 6. Les quantités échangées sont déterminées sur base des données reprises dans le document de suivi complété et transmis dans les délais prévus au paragraphe 5. En l’absence de notification dans les délais prescrits, le mouvement est réputé non réalisé pour le cédant et réalisé pour le preneur.

Section destinations : 

La section destinations est actuellement toujours valide sauf si la destination correspond au *« stockage au champ »*. Dans ce cas, on devra préciser la destination sur base :
Soit de la parcelle (n° déclaration de superficie)
Soit de l’adresse (rue, code postal, localité)
Soit du lieu-dit (lieu-dit, code postal, localité)
Soit des coordonnées géographiques X Y

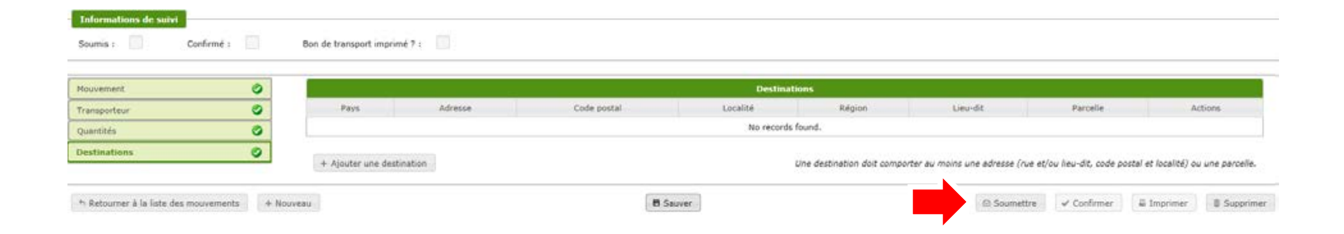
Pour qu’une nouvelle ligne apparaisse dans le tableau, il faut cliquer sur **« Ajouter une destination ».** Il faut alors compléter l’adresse ou la parcelle. On peut répéter l’ajout autant que nécessaire. Il est possible à tout moment de supprimer une parcelle déjà existante en cliquant sur l’icône en forme de poubelle à droite.

Une fois toutes les sections correctement complétées, le menu de gauche apparaît entièrement en vert.

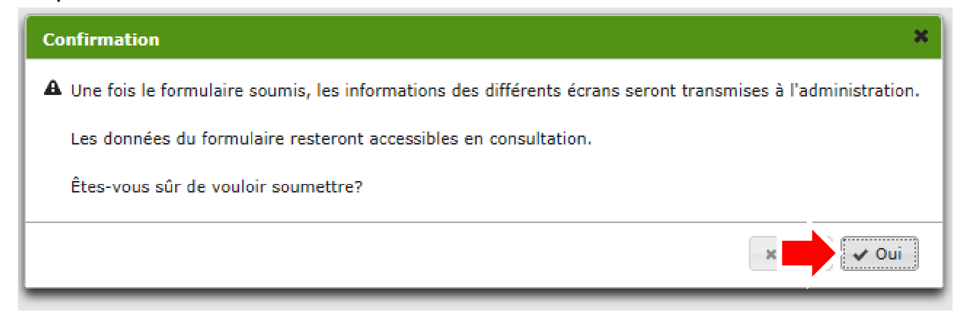


On peut alors sauvegarder ce mouvement, en cliquant sur **« Sauver ».** Les informations sont alors enregistrées.





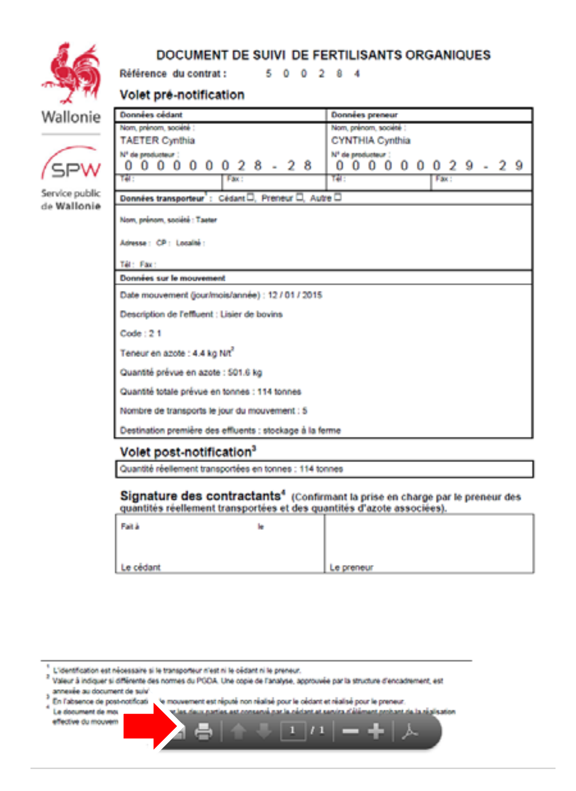
Cliquez sur **« Soumettre ».**



Cliquez sur **« Oui ».**

Cliquez sur **« Imprimer ».**





Wallonie

SPW Service public de Wallonie

DOCUMENT DE SUIVI DE FERTILISANTS ORGANIQUES

Référence du contrat : 5 0 0 2 8 4

Volet pré-notification

Données cédant		Données preneur	
Nom, prénom, société : TAETER Cynthia		Nom, prénom, société : CYNTHIA Cynthia	
N° de producteur : 0 0 0 0 0 0 0 2 8 - 2 8		N° de producteur : 0 0 0 0 0 0 0 2 9 - 2 9	
Tél :	Fax :	Tél :	Fax :

Données transporteur[1] : Cédant ☐, Preneur ☐, Autre ☐

Nom, prénom, société : Taeter

Adresse : CP : Localité :

Tél : Fax :

Données sur le mouvement

Date mouvement (jour/mois/année) : 12 / 01 / 2015

Description de l'effluent : Lisier de bovins

Code : 2 1

Teneur en azote : 4.4 kg N/t[2]

Quantité prévue en azote : 501.6 kg

Quantité totale prévue en tonnes : 114 tonnes

Nombre de transports le jour du mouvement : 5

Destination première des effluents : stockage à la ferme

Volet post-notification[3]

Quantité réellement transportées en tonnes : 114 tonnes

Signature des contractants[4] (Confirmant la prise en charge par le preneur des quantités réellement transportées et des quantités d'azote associées).

Fait à le	
Le cédant	Le preneur

[1] L'identification est nécessaire si le transporteur n'est ni le cédant ni le preneur.
[2] Valeur à indiquer si différente des normes du PGDA. Une copie de l'analyse, approuvée par la structure d'encadrement, est annexée au document de suivi
[3] En l'absence de post-notificati... le mouvement est réputé non réalisé pour le cédant et réalisé pour le preneur.
[4] Le document de mou... effective du mouvem...

Pour que le formulaire soit pris en compte par l'administration, il faut « soumettre » le mouvement ET « imprimer » celui–ci au plus tard le jour du mouvement.

Si plusieurs tracteurs ou camions, roulent en même temps, imprimez suffisamment de fiche de transport.

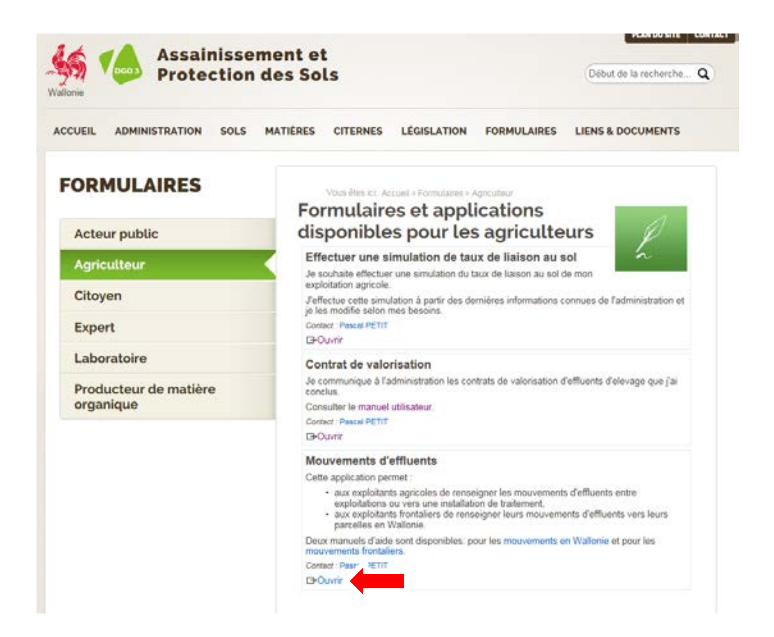
Le document imprimé devra accompagner le transporteur durant le mouvement, et être mis à disposition en cas de contrôle.

Les post-notifications

Post-notification : Le document papier ou informatique permettant de prévenir de la quantité réellement transportée. Il doit être réalisé et envoyé à l'administration dans les 15 jours suivant le transfert.

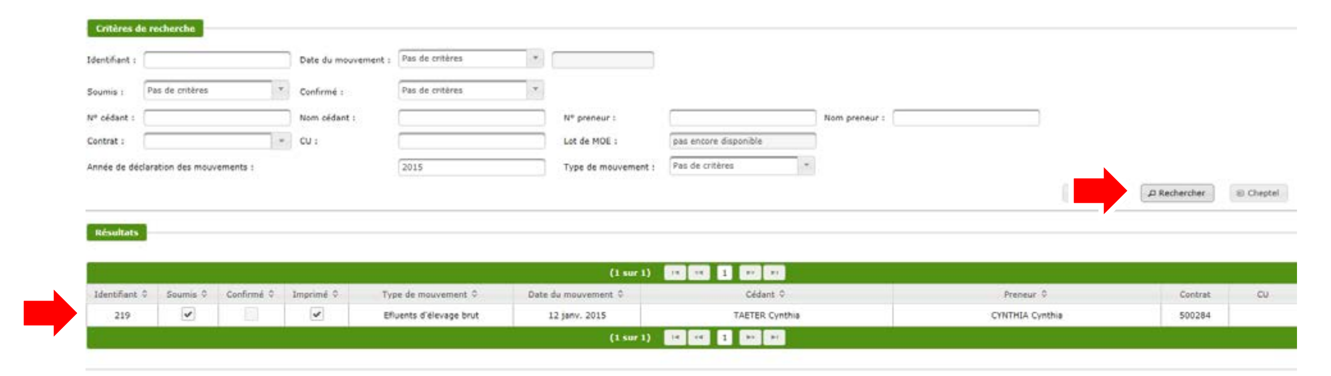
Il y a un délai de 2 heures après la pré-notification pour pouvoir remplir la post-notification.

Cliquez sur **« Ouvrir »** dans le cadre **« Mouvements d'effluents ».**

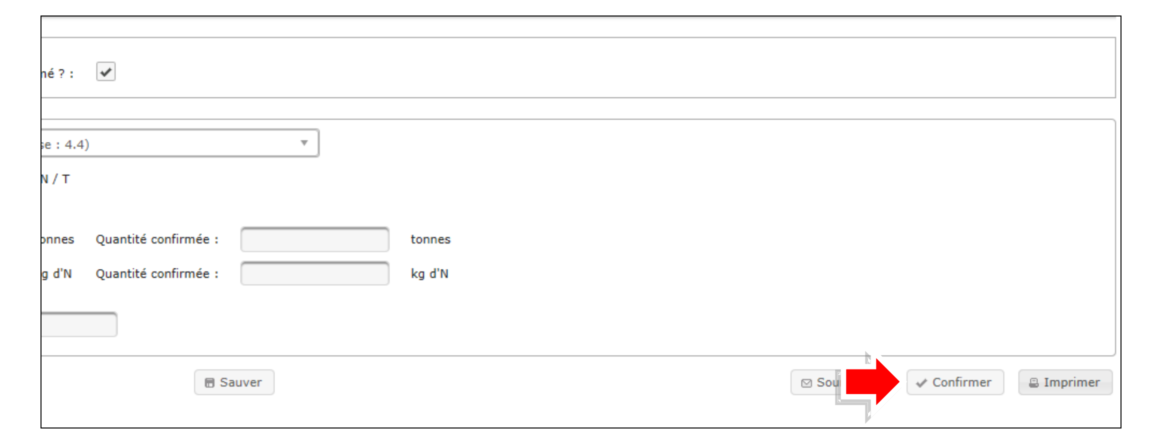


Identifiez-vous avec votre login et votre mot de passe, puis cliquez sur **« SE CONNECTER ».**

Sur la nouvelle page, cliquez sur **« Rechercher »,** tous les mouvements encodés précédemment s'affichent. Vous pouvez faire des recherches en fonction des différents critères.



Cliquez sur le mouvement à confirmer.



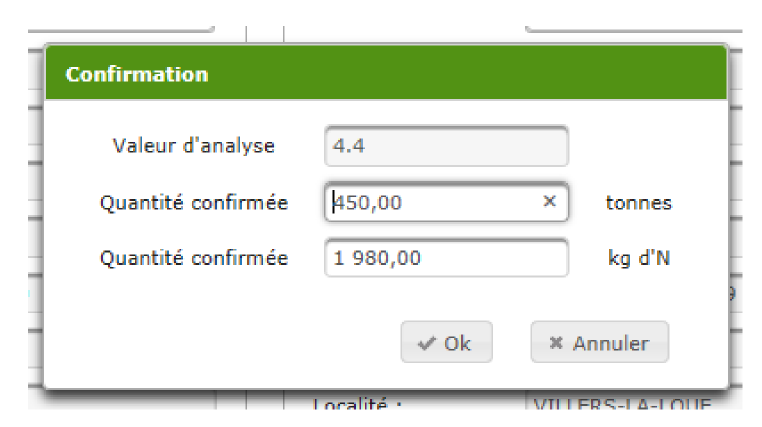


Dans la fenêtre qui apparait, on peut modifier la quantité si celle-ci ne correspond pas à celle énoncée au départ (en plus ou en moins). Si le mouvement n'a pas eu lieu, il faut encoder la valeur 0.

Les cases « *quantité confirmée* » sont blanches et donc accessibles. Elles peuvent être complétées.

Si la case est grisée, il se peut que le délai de 2 heures, entre la soumission et l'impression de la pré-notification et la post-notification, ne soit pas encore écoulé.

Complétez les données.



Pour valider, il faut cliquer sur **« OK ».**

Il faut compléter les champs de confirmation dans les 15 jours suivant la date du mouvement. Si le mouvement a lieu le jour de l'annonce, la confirmation ne pourra s'effectuer dans les 2 heures suivant la soumission et l'impression du document de mouvement.

